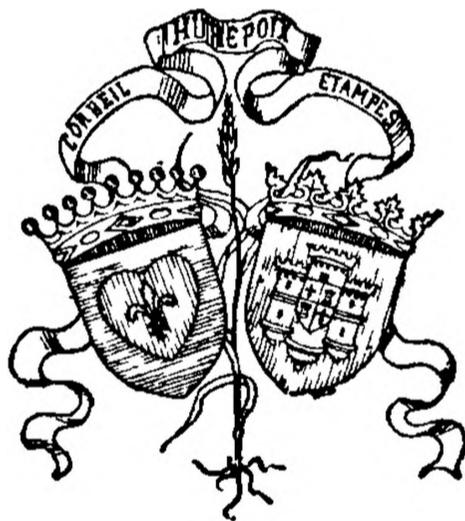


BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

5^e Année — 1899

1^{re} LIVRAISON



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—
1899

UNE FÊTE A ATHIS EN 1798

PROCEST VERBALE de la Fête de la Souveraineté du peuple qui a été célébrée dans la commune Dathis sur Orge conformément a larrêté du Directoire Exécutif du vingt-huit pluviose et de l'article huit de larrêté de ladministration municipal du canton en datte du dix-huit ventose an six de la République française une et indivisible (1).

Aujourd'hui trente ventose an Six de la République (2) à onze heures du matin le peuple s'étant réuni en la place publique de laditte comûne conformément à l'invitation qu'il lui en a été faite, pour la marche elle a été ponctuellement exécuté telle que que porte larrêtté du Directoire Exécutif susdaté. Les douze vieillards les plus ensiens ont marché a notre tête et quatre jeunes gens portest devent eux un grand écriteaut en forme de banniere, la 1^{re} ou étaient écrits l'articles dix sept des droit de l'homme et du citoyen, et sure la seconde l'article deux, la troisième celle de l'article dix neuf, enfin sure la quatrième l'article trois cent soixante seize de la Constitution. Apres eux marchere les fonctionnaires publiques et l'instituteur avec ces elleve; et une partie de la garde nationale fermet le cortege et avont marché en cette ordre jusqua lautelle de la patrie qui est dresé pres l'arbre de la liberté, en chantant des

(1) Extrait des registres municipaux de la commune d'Athis-sur-Orge, aujourd'hui Athis-Mons. Ce document révolutionnaire nous a été envoyé par un collègue qui a désiré garder l'anonyme; il nous a assuré de la parfaite exactitude du style et de l'orthographe; c'est pourquoi nous les avons conservés tels qu'ils sont; nous avons seulement mis un peu de ponctuation et redressé quelque mots trop fantaisistes, afin de rendre le texte compréhensible.

(2) (20 mars 1798).

himne et chant patriotique au son de la musique ce qui faisoit une melodie extraime. Etant arivé a lautelle de la patrie les jeune gens qui portest les banniere les on planté de chaque côté. Les vieilliards on formé le demi cercle de lautelle de la patrie et après eux les fonctionnaire publique et l'instituteur avec ces élève, et la gard nationale occupeoit lextérieur. Apres avoir réuni leurs baguettes, un des vieilliards prenan la parole adit : La souveraineté du peuple est inaliénable ; comme il ne peut exercere par lui même tous les droits quelle lui donne, il délègue une partie de sa puissance a des representants et a des magistrats choisis par lui-même ou par des Electeurs qu'il a nommés. Cest pour se pénétrere de limportance de ces choix que le peuple se rassemble aujourd'hui. Lad'joint municipal a repondue : Le peuple a su, par son courage reconquerire ses droits trops longtemps méconnus ; il saura les conservere par l'usage qu'il en fera ; il se souviendra de ce précepte, qu'il a lui même consacré par sa chartte constitutionnelles, que c'est de la sagesse des choix dans les assemblées primaire et electorales que dépendent principalement la durée la conservation et la prospérité de la République. Aussitot il a étté fait lecture solenelle de la proclamation du directoire executif qui a été interrompue a plusieurs reprise pare des himne patriotique. La cérémonie a été terminée par un discours analogue à la fête, prononcé par ladjoin municipal, dans le quelle il a été réitéré plusieurs foix avec joi les cris de vive la République. En san retournan a la maison commune, les jeunes gens qui portais les inscriptions portert le livres de la Constitution et le faisceau devant les magistrats qui marchere eux-même devant les vieilliards ; laprès midy il y a evue bale champaitre et publique donné par la commune.

Description de lautele : le costé de laditte autèle estoi élevé a quatre piés de terre dessu quatre gradins et le frontipise audessu suportè par quatres collone de chacune six pied de hauteur avec chapiteaux et embasse ; dans le frontipisse il se trouvoit une table sailliante qui portoit une inscription analogue à la fête et sure lautele un pipitre portan le livres de la Constitution. De chaque costé il se trouvois des pôts de fleurs, sinbole de la gaitée, et autoure de la verdure.

Faite les jours moy et an que dessus, et on signé : Duhuy agent et Menichon adjoint.

Signé :) MENICHON.